



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

PLACE À L'EAU

Pacte national de la
République de Côte
d'Ivoire pour la
gestion du secteur
de l'eau

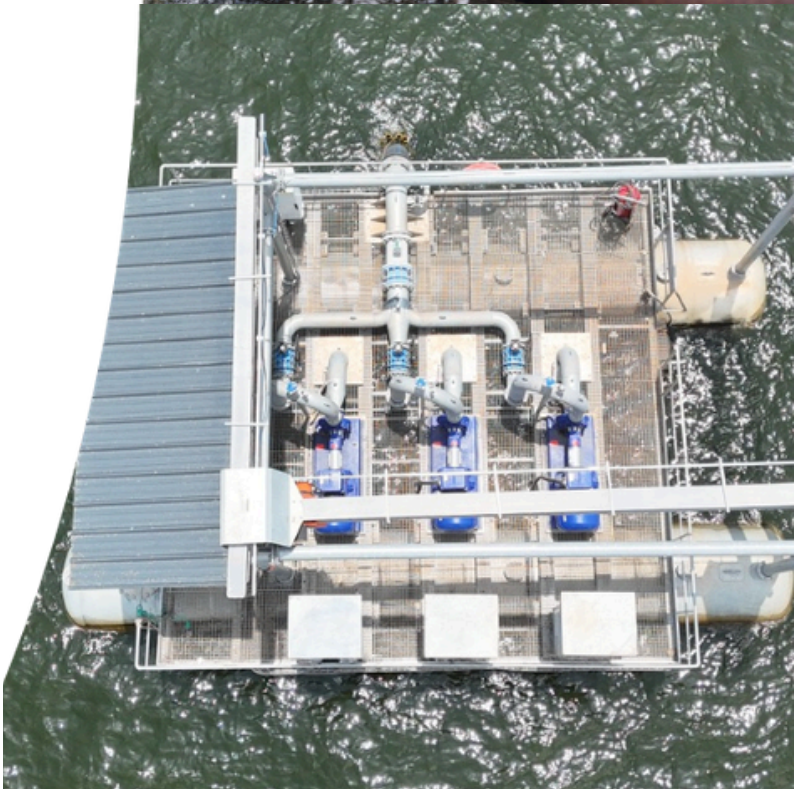


WATER FORWARD



PACTE NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ DE L'EAU

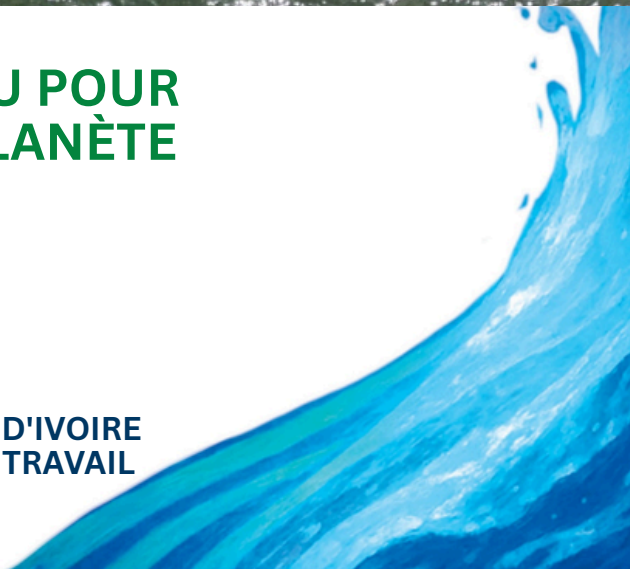
2026–2030



**EAU POUR LES POPULATIONS, EAU POUR
L'ALIMENTATION, EAU POUR LA PLANÈTE**



**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL**



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PACTE NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ DE L'EAU

« Eau pour les Populations, Eau pour l'Alimentation, Eau pour la Planète »

Période de mise en œuvre : 2026–2030

Institution chef de file : Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)

Avril 2026

Préparé pour les Spring Meetings FMI–Banque mondiale 2026

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	4
EXECUTIVE SUMMARY	7
1. Introduction et contexte national	11
1.1 Contexte national	11
1.2 Défis majeurs du secteur Eau et Assainissement.....	11
2. Vision et objectifs à long terme	13
2.1 Vision nationale.....	13
2.2 Horizon temporel et jalons.....	13
3. Engagements nationaux et cibles	13
3.1 Alignement stratégique	14
3.2 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1).....	14
3.2 Cibles — Eau pour l’Alimentation (Pilier 2).....	15
3.3 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3)	16
3.3 Indicateurs transversaux	16
4. Piliers stratégiques du Pacte	16
PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS.....	16
Solution S1 : Optimisation des services d’eau et d’assainissement urbains.....	16
Solution S2 : Production privée d’eau et transformation institutionnelle	17
Solution S3 : Programme Eau et Assainissement en milieu rural.....	17
PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE	18
Solution S6/S7 : GIRE, résilience climatique et protection des bassins versants	18
5. Réformes prioritaires	19
6. Feuille de route de mise en œuvre	20
6.1 Actions prioritaires 2026–2028).....	20
6.2 Actions court terme (2028–2030)	20
6.3 Responsabilités institutionnelles.....	21
7. Financement du Pacte.....	21
7.1 Besoins d’investissement totaux	21
7.2 Sources de financement.....	21
7.3 Appel à partenariat et financements innovants.....	22
8. Coordination, mise en œuvre et partenariats	22
9. Suivi, évaluation et redevabilité	22
9.1 Cadre de suivi-évaluation.....	22
9.2 Systèmes d’information	23
9.3 Responsabilité mutuelle	23
10. Gestion des risques.....	23
11. Dispositions finales.....	23
12. Page de signature	24

MESSAGE DE HAUT NIVEAU

L'eau est le fondement sur lequel repose l'ambition de la Côte d'Ivoire de devenir une économie à revenu intermédiaire supérieur d'ici 2030 et un pays industrialisé d'ici 2040. Sans sécurité hydrique, il n'y a ni santé publique, ni transformation agricole, ni résilience climatique, ni croissance économique inclusive. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire en est pleinement conscient.

Ce Pacte National pour la Sécurité de l'Eau traduit un engagement présidentiel ferme : garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement pour les 37 millions d'Ivoiriens de l'année 2030, tout en protégeant les ressources en eau nationales face aux pressions du changement climatique, de la déforestation massive, de l'urbanisation accélérée et de la croissance des besoins agricoles et industriels.

La Côte d'Ivoire dispose d'atouts considérables : première puissance économique de l'UEMOA avec un PIB de 86,5 milliards USD, un accès aux marchés financiers internationaux (Eurobond Ba2/BB, Samourai Bond ESG), un modèle de partenariat public-privé pionnier avec la SODECI depuis 1973, un programme gouvernemental « Eau pour Tous » chiffré à 3 000 milliards de FCFA, et un portefeuille d'investissements structurants sans précédent porté par le PASEA de la Banque mondiale (825 millions USD). Mais ces atouts ne produiront leurs effets que s'ils sont fédérés dans un cadre cohérent, ambitieux et organisé .

Le Pacte envisage de mobiliser environ 7 milliards de dollars d'investissements sur la période 2026–2030, répartis entre l'État (40%), la Banque mondiale et la BAD (25%), les partenaires bilatéraux (20%), le secteur privé (10%) et les ménages (5%). Il s'appuie sur quatre Solutions Évolutives qui transforment l'approche projet par projet en dynamiques systémiques de changement.

Nous appelons l'ensemble des partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile à se joindre à cet effort décisif. L'eau ne peut plus attendre.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Sigle	Signification
ABN	Autorité du Bassin du Niger (zone nord de la CDI via affluents Bagoué, Baoulé)
ABVO	Autorité du Bassin de la Volta
ADM	Agence de Développement Municipal
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
AQUASTAT	Système mondial d'information sur l'eau de la FAO
ARSE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (régulation multisectorielle en CDI)
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BARAN	Projet de réalisation de 1 000 forages équipés de pompes solaires (Côte d'Ivoire)
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CDI	Côte d'Ivoire
CDN	Contribution Déterminée Nationale (Accord de Paris sur le climat)
CDV	Centre de Développement du Vivrier
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CO₂	Dioxyde de carbone
DAL	Défécation à l'Air Libre
DAR	Direction Générale de l'Assainissement Rural
DGHA	Direction Générale de l'Hydraulique et de l'Assainissement (comprenant la DAR et la DAUD)
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DSP	Délégation de Service Public
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
SODE	Société d'État (catégorie juridique des entreprises publiques ivoiriennes)
ESG	Environnement, Social et Gouvernance (critères d'investissement durable)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDE	Fonds de Développement de l'Eau
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Eau
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
GEF	Global Environment Facility (Fonds pour l'Environnement Mondial)

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GLAAS	Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking Water (OMS)
IDA	Association Internationale de Développement (Groupe Banque mondiale)
IFC	Société Financière Internationale (Groupe Banque mondiale)
IWRM	Integrated Water Resources Management (= GIRE en anglais)
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
JMP	Joint Monitoring Programme (OMS/UNICEF) pour l'eau et l'assainissement
JPY	Yen japonais
MEF	Ministère des Eaux et Forêts
MIGA	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (Groupe Banque mondiale)
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
NRW	Non-Revenue Water (eau non facturée / pertes en réseau)
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONEP-SA	Office National de l'Eau Potable transformé en Société Anonyme de patrimoine
PAACA	Projet d'Amélioration de l'Assainissement et du Cadre de vie d'Abidjan (BAD)
PARU	Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine (Banque mondiale)
PASEA	Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (Banque mondiale)
PDC2V	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (Banque mondiale)
PDDIVS	Projet de Développement Durable et Intégré des Villes Secondaires (Banque mondiale)
PFO	PFO Africa (groupe d'ingénierie, partenaire de Veolia en CDI)
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PPP	Partenariat Public-Privé
PREMU	Projet de Renforcement de l'Eau en Milieu Urbain (Banque mondiale)
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SA	Société Anonyme
SIEE	Société Ivoirienne d'Exploitation des Eaux (filiale de Veolia)
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
STEP	Station de Traitement des Eaux Usées (station d'épuration)
SWA	Sanitation and Water for All (Assainissement et Eau pour Tous)
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USD	Dollar des États-Unis

WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Assainissement et Hygiène)
WSIP	Water Strategy Implementation Plan (Plan de mise en œuvre de la Stratégie Eau de la Banque mondiale)

EXECUTIVE SUMMARY

Côte d'Ivoire, the leading economy of the West African Economic and Monetary Union (UEMOA) with a GDP of US\$86.5 billion and 32 million inhabitants, faces a compound water security challenge. Despite abundant renewable water resources (84 billion m³/year, 3,463 m³/capita), the country simultaneously contends with a critical North-South equity divide (access rates below 10% in eleven northern regions versus 80%+ in Abidjan), a sanitation crisis in Grand Abidjan (only 20% sewerage coverage for 7 million inhabitants, severe Ébrié lagoon pollution costing over 50 billion FCFA/year), chronic sectoral underinvestment (below 0.5% of GDP against an estimated need of 1.5%), and massive environmental degradation with 4 million hectares of forest lost since 2001 threatening the watersheds of its four major river basins (Sassandra, Bandama, Comoé, Cavally).

The National Water Security Compact for Côte d'Ivoire 2026–2030 sets out the Government's time-bound commitment to address these challenges through two strategic pillars — Water for People and Water for Planet — operationalized through four Scalable Solutions drawn from the World Bank's Water Strategy Implementation Plan (WSIP), approved in December 2025. Pillar 2 (Water for Food) is addressed through the convergence with the AgriConnect Country Component, launched on 5 February 2026 in Abidjan, recognizing that agriculture accounts for 65–70% of water withdrawals but less than 6% of the 900,000-ha irrigable potential is utilized.

Key Compact Targets

Under Pillar 1 (Water for People), the Compact targets universal basic water access by 2030 (from 77% in 2024), safely managed water for 70% of urban and 55% of rural populations, basic sanitation for 95% of the population (from 40%), safely managed sanitation for 50%, and elimination of open defecation to below 5% in rural areas. Under Pillar 3 (Water for Planet), the Compact targets update and adoption of all 11 IWRM application decrees, creation of four basin management agencies, watershed restoration of 150,000 hectares, and expansion of the hydrological monitoring network to 100 stations.

Indicator	Baseline (2024)	Target 2028	Target 2030
Basic water access (national)	77%	96%	100%
Safely managed water — Urban	51%	64%	70%
Safely managed water — Rural	19%	43%	55%
Basic sanitation (national)	40%	75%	95%
Safely managed sanitation — Urban	32%	44%	50%
Safely managed sanitation — Rural	21%	40%	50%
Open defecation — Rural	31%	10%	< 5%
Wastewater safely treated	< 15%	30%	45%
IWRM decrees adopted (of 11)	0	8	11
Network efficiency (SODECI)	~75%	82%	85%
Basin management agencies created	0	2	4
Watersheds restored (hectares)	0	50,000	150,000

Four Scalable Solutions

The Compact is operationalized through four Scalable Solutions that shift from a project-by-project approach to systemic transformation:

- **Solution S1 — Urban water and sanitation optimization:** transformation of ONEP into a Société Anonyme (ONEP-SA) to unlock capital markets access; implementation of the new SODECI affermage contract (2025–2035) with strengthened performance targets (NRW reduction from 25% to 15%); water tariff revision ending a 20-year freeze; and scaling up sanitation in Grand Abidjan through PARU (\$307M), PAACA (FCFA 31.7 billion), and the EBRD program (5 wastewater treatment plants, FCFA 72 billion).
- **Solution S2 — Private water production and institutional reform:** diversification of Abidjan’s water supply through independent water producers (La Mé plant: 240,000 m³/day operational since 2021; Aghien lagoon plant: 150,000 m³/day; Bouaké plant: 60,000 m³/day; Exim Bank China 12-city program: FCFA 337 billion). The ONEP-SA transformation, supported by PASEA Component 4 (\$30M technical assistance), constitutes the single most critical reform to mobilize US\$800M–1.2B in private capital.
- **Solution S3 — Rural water and sanitation program (North):** the PASEA multi-phase approach (\$825M total, Phase 1: \$250M approved July 2024) as the backbone, targeting rehabilitation of 9 major dams, installation of 30 hydrological stations, deployment of 1,000 solar-powered boreholes (BARAN program), 7 fecal sludge treatment plants, and Community-Led Total Sanitation (CLTS) to eliminate open defecation. The Government’s “Boulevards hydrauliques” program transforms rural water supply through surface water capture and long-distance distribution.
- **Solutions S6/S7 — IWRM, climate resilience and watershed protection:** update and adoption of 11 IWRM application decrees (blocked for over 25 years) to establish basin management agencies, operationalize the IWRM Fund, and enforce polluter-pays and user-pays principles; restoration of 150,000 hectares of degraded watersheds under the CDN 3.0 framework; combating surface water pollution from illegal gold mining and cocoa pesticides; strengthening the hydrological monitoring network from 30 to 100 stations; and integrated flood risk management in Greater Abidjan (PARU).

Priority Reforms

The Compact identifies eleven time-bound reforms that constitute the enabling conditions for achieving the Compact’s targets. Progress will be tracked through the Results Framework (Annex 3):

N°	Timeline	Reform	Description	Lead
R1	Dec. 2027	ONEP → ONEP-SA	Transformation from Société d’État (SODE) to Société Anonyme to access capital markets and issue blue bonds	MINHAS / MoF
R2	2027	Tariff revision	End the 20-year water tariff freeze (2004 decree) to restore FNE/FDE financial equilibrium	MINHAS
R3	2026	Decree to approve SODECI contract	Implement 2025–2035 affermage contract with NRW reduction targets (25%→15%)	MINHAS
R4	2028	Sanitation PPP	Structure PPP for Grand Abidjan sanitation with IFC transaction advisory	ONAD / IFC
R5	2028	Blue bonds	First ONEP-SA blue bond issuance (≥\$100M) on UEMOA/international ESG markets	ONEP-SA / MoF
R6	Q3 2026	Compact platform	Launch national multi-stakeholder coordination platform and Steering Committee	MINHAS

R7	8 by 2028, 11 by 2030	IWRM decrees	Update and adopt 11 Water Code application decrees blocked for 25+ years	MINHAS / CoM
R8	2 by 2028, 4 by 2030	Basin agencies	Create basin management agencies for Sassandra, Bandama, Comoé, Cavally	DGRE
R9	2028	Independent regulator	Establish independent water and sanitation sector regulatory authority	MINHAS / PM
R10	2027	Water-forest plan	Integrated water-forest action plan aligned with CDN 3.0, targeting 150,000 ha restored	MINHAS / MINEDD
R11	2028	Water-agriculture nexus	Joint water-agriculture master plan harmonizing PNIA water needs with AgriConnect	MINHAS / MINADER

Financing Architecture

Total estimated investment: US\$7 billion (2026–2030), comprising US\$3.4 billion for water supply and US\$3.5 billion for sanitation, drainage and water resources management.

Source	Share	Amount (US\$ B)	Instruments
Government of Côte d'Ivoire	30%	2	National budget, oil/gas revenues, water fees, "Eau pour Tous" program
World Bank / AfDB	25%	1.75	IDA (PASEA, PARU, PDDIVS, PREMUS), AfDB (PASEA AfDB, PAACA)
Bilateral partners	20%	1.4	AFD, IsDB, JICA, EIB, BOAD, EBRD, Exim Bank China, EU
Private sector / PPP	20%	1.4	SODECI, PFO Africa-Veolia, ONEP-SA blue bonds, MIGA guarantees
Households	5%	0.35	Social connections, improved latrines, sanitation fees

The Compact identifies four priority windows for innovative financing: (i) blue bonds issued by ONEP-SA, leveraging the sovereign Ba2/BB credit rating and the successful FCFA 50 billion JPY Samourai ESG Bond precedent; (ii) climate finance through the GCF, Adaptation Fund and GEF, leveraging the CDN 3.0 eligibility framework for an estimated US\$300–500 million in watershed restoration and nature-based solutions; (iii) blended finance combining MIGA guarantees for PPP investments with IFC credit lines for irrigation; and (iv) a water-agriculture dividend window at the interface with the AgriConnect Compact, where PASEA dam rehabilitation, PDC2V irrigation components, and "Boulevards hydrauliques" represent dual-dividend investments.

Governance and Accountability

The Compact governance structure is anchored in a national multi-stakeholder coordination platform under the authority of the Minister of Hydraulics, Sanitation and Public Health (MINHAS), comprising a ministerial-level Steering Committee (MINHAS, Ministry of Finance, Ministry of Agriculture, MINEDD) meeting semi-annually, a technical inter-agency working group (ONEP, ONAD, DGRE, SODECI) ensuring quarterly operational monitoring, and a formal Water Compact / AgriConnect Compact coordination mechanism with cross-reviews. A mid-term review in 2028 and a final evaluation in 2030 will track progress against the Results Framework (Annex 3) and the Reform Matrix (Annex 2).

Call to Partnership

The Government of Côte d'Ivoire calls upon all development partners, the private sector and civil society to join this decisive effort. Water cannot wait. The Compact enters into force upon signature at the IMF–World Bank Spring Meetings in April 2026.

PARTIE I — CADRE CONTEXTUEL ET STRATÉGIQUE

1. Introduction et contexte national

Le Pacte National pour la Sécurité de l'Eau de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans l'initiative Water Forward de la Banque mondiale, qui promeut une nouvelle approche de la sécurité hydrique fondée sur des Solutions Évolutives plutôt que sur des projets isolés. Ce Pacte est le premier instrument de ce type pour la Côte d'Ivoire : il fédère l'ensemble des engagements du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé dans un cadre unique, chiffré et assorti de mécanismes de redevabilité.

1.1 Contexte national

La République de Côte d'Ivoire, située en Afrique de l'Ouest sur le golfe de Guinée, couvre 322 463 km² et compte une population estimée à environ 32 millions d'habitants en 2025 (projection à partir du RGPH 2021), avec un taux de croissance démographique d'environ 2,5% par an. Le pays se caractérise par une urbanisation rapide : plus de 53% de la population vit en milieu urbain, principalement concentrée dans le Grand Abidjan qui accueille environ 7 millions d'habitants, soit 22% de la population nationale.

Première puissance économique de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Côte d'Ivoire contribue à environ 40% du PIB régional. Le pays a enregistré un PIB nominal record de 86,5 milliards USD en 2024, porté par une croissance soutenue de 6,0%. Premier producteur mondial de cacao (39% du marché mondial) et d'anacarde (40% de la production mondiale), la Côte d'Ivoire est également un acteur majeur dans le café, le caoutchouc naturel et le palmier à huile.

Le pays dispose de ressources en eau renouvelables estimées à 84 milliards de m³/an, dont une part significative d'eaux de surface alimentées par les quatre grands bassins versants (Sassandra, Bandama, Comoé, Cavally). Cette dotation correspond à environ 3 463 m³/habitant/an, plaçant le pays au-dessus du seuil de stress hydrique défini par la FAO. Toutefois, les projections démographiques (environ 45 millions d'habitants en 2040) et les effets du changement climatique menacent cette situation favorable, notamment dans le Nord où les ressources souterraines sont très limitées avec des rendements moyens de 3 m³/h en zone granitique.

Le climat est tropical, avec un gradient pluviométrique Nord-Sud marqué : de 900 mm/an dans le Nord semi-aride à plus de 2 200 mm/an dans le Sud-Ouest forestier. Le socle cristallin et métamorphique couvre environ 97,5% du territoire national, imposant des contraintes de faible productivité des forages (rendements moyens de 3 m³/h) sur l'ensemble du pays, à l'exception du bassin sédimentaire côtier. Le Nord cumule cette contrainte hydrogéologique avec un déficit pluviométrique et une faiblesse des infrastructures héritée de la crise 2002–2011. Le potentiel hydroélectrique installé atteint environ 2 000 MW (Kossou, Taabo, Soubré, Buyo, Ayamé 1 et 2), et la dépendance aux eaux extérieures reste faible (8,7%).

1.2 Défis majeurs du secteur Eau et Assainissement

Le diagnostic sectoriel, conduit en mars 2026 dans le cadre de la préparation du Pacte, identifie six contraintes structurelles majeures qui limitent la progression vers l'ODD 6.

1. **Le blocage institutionnel lié au statut de l'ONEP.** En tant que Société d'État (SODE), l'ONEP est soumis à un cadre de gouvernance financière et patrimoniale qui, dans sa configuration actuelle, ne lui permet pas d'accéder aux marchés de capitaux, d'émettre des obligations ni de structurer des PPP à grande échelle. La transformation en Société Anonyme de patrimoine (ONEP-SA) découle de la nécessité de moderniser la gouvernance patrimoniale du secteur, de séparer les fonctions de propriétaire d'actifs et d'exploitant, et de créer les conditions d'accès au financement commercial. Le modèle SONES-SDE du Sénégal offre une référence, tout en reconnaissant que la trajectoire institutionnelle ivoirienne (contrat national SODECLI, structure SODE) requiert une adaptation spécifique.

2. **La fracture Nord-Sud en matière d'accès à l'eau.** Alors qu'Abidjan concentre 80% de l'activité économique avec un accès à l'eau acceptable, les onze régions du Nord affichent des taux d'accès inférieurs à 10–15%, aggravés par des contraintes hydrogéologiques et climatiques sévères. Le patrimoine hydraulique rural comprend plus de 21 000 pompes à motricité humaine (PMH) auxquelles s'ajoutent les systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA). Les systèmes multi-villages sont exploités dans le cadre du contrat d'affermage national par la SODECI. Une proportion significative de ce patrimoine est non fonctionnelle ou en état de dégradation avancée.
3. **La crise de l'assainissement.** Avec seulement 27% de la population totale ayant accès à un assainissement géré de manière sûre et 31% de la population rurale pratiquant encore la défécation à l'air libre, la Côte d'Ivoire fait face à une urgence sanitaire considérable. Le Grand Abidjan illustre cette crise : 80% des ménages ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement collectif, et le déversement direct de boues fécales dans la Lagune Ébrié provoque une eutrophisation sévère, avec un coût économique estimé à plus de 50 milliards de FCFA par an.
4. **Le déficit de coordination eau-agriculture et le sous-investissement dans l'irrigation.** L'agriculture représente 65 à 70% des prélèvements en eau du pays, mais moins de 6% du potentiel irrigable national de 900 000 hectares est actuellement valorisé (moins de 50 000 ha irrigués). Les périmètres irrigués existants (San-Pedro, Boundiali, Taabo, Soubré), abandonnés ou délabrés lors de la crise politique 2002–2011, nécessitent une réhabilitation complète. Dans le Nord, la compétition entre les besoins en eau potable et les usages agricoles dans des bassins à faible rendement hydrogéologique est source de tensions croissantes. Les 300 000 hectares de bas-fonds aménageables identifiés dans le Centre-Nord, gisement considérable pour la petite irrigation paysanne, restent sous-exploités. La coordination entre le Ministère de l'Hydraulique (MINHAS) et le Ministère de l'Agriculture (MINADER) demeure insuffisante, sans schéma directeur intégré quantifiant les besoins en eau associés aux ambitions de développement agricole du PND 2026–2030. La convergence entre le Pacte Eau et le Pacte AgriConnect, lancé à Abidjan le 5 février 2026, devra résoudre cette incohérence en articulant une trajectoire réaliste d'investissement hydro-agricole appuyée sur le nexus eau-énergie-alimentation.
5. **La paralysie de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).** La gouvernance de la GIRE est en phase de refondation. Le Code de l'Eau de 1998 (Loi n°98-755), dont les onze décrets d'application n'avaient jamais été adoptés en plus de vingt-cinq ans, a été remplacé par un nouveau Code de l'Eau promulgué le 23 novembre 2023 (Loi n° 2023-902). Ce nouveau cadre législatif prévoit quatorze décrets d'application, dont quatre constituent des conditions préalables (Prior Results / PBC) dans le cadre du PASEA. L'adoption rapide de ces décrets est indispensable pour créer les organismes de gestion de bassins, opérationnaliser le mécanisme de financement de la GIRE et mettre en place les principes utilisateur-payeur et pollueur-payeur.
6. **La dégradation environnementale des bassins versants.** La perte de 4 millions d'hectares de forêt naturelle entre 2001 et 2024, principalement liée à l'expansion de la cacaoculture extensive, dégrade directement les bassins versants des quatre grands fleuves, affectant les sols, leur rétention et les flux des rivières, ainsi que la sédimentation. L'orpaillage clandestin contamine les eaux de surface au mercure et aux cyanures dans de nombreuses régions de l'Ouest et du Nord, tandis que les pesticides utilisés dans la cacaoculture affectent la qualité des eaux de plusieurs bassins.

2. Vision et objectifs à long terme

2.1 Vision nationale

« D'ici 2040, la Côte d'Ivoire assure la sécurité hydrique universelle pour l'ensemble de ses citoyens — un accès équitable, sûr, abordable et durable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, tout en protégeant et valorisant ses ressources en eau comme levier de croissance économique inclusive et de résilience face au changement climatique, dans le cadre de la Vision CDI 2040. »

2.2 Horizon temporel et jalons

Horizon	Période	Objectifs clés
Court terme	2026–2030	Cibles ODD 6 du Pacte : accès universel basique eau, 95% assainissement basique, réforme ONEP-SA opérationnelle, décrets GIRE adoptés, PASEA déployé
Moyen terme	2031–2035	Consolidation : 100% eau gérée sûrement en urbain, assainissement collectif Abidjan transformé, bassins versants sous plans de gestion, irrigation 150 000 ha
Long terme	2036–2040	Sécurité hydrique universelle et résilience climatique totale conformément à la Vision CDI 2040

PARTIE II — ENGAGEMENTS ET CIBLES NATIONALES

3. Engagements nationaux et cibles

La Côte d'Ivoire retient deux des trois piliers de la Stratégie Eau de la Banque mondiale : le Pilier 1 (Eau pour les Populations) et le Pilier 3 (Eau pour la Planète). Le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) fait l'objet d'un traitement spécifique à travers la convergence avec le Pacte AgriConnect, reconnaissant que le potentiel irrigable de 900 000 hectares et les 300 000 hectares de bas-fonds aménageables constituent un gisement de croissance majeur à traiter de manière transversale.

Les données de référence du Pacte pour les niveaux d'accès en 2024 sont issues du rapport 2025 du Programme Conjoint OMS/UNICEF de Suivi (JMP — *Joint Monitoring Programme for Water Supply, Sanitation and Hygiene*), qui constitue le mécanisme officiel de suivi des indicateurs ODD 6.1 (eau potable) et ODD 6.2 (assainissement) au niveau mondial. Les estimations JMP sont, de manière générale, différentes des données retenues dans les documents de planification nationaux actualisés. Ce décalage s'explique par des différences méthodologiques structurelles. Le JMP applique l'échelle normalisée de service à cinq niveaux — de « sans service » à « géré de manière sûre » — dont les critères de qualification sont plus exigeants que ceux des systèmes de monitoring nationaux : un branchement fonctionnel comptabilisé comme « accès » dans les statistiques nationales peut ne pas satisfaire les critères JMP de continuité du service, de qualité de l'eau ou de temps d'approvisionnement (moins de 30 minutes aller-retour). De plus, le JMP utilise des données d'enquêtes ménages (EDS, MICS, recensements) plutôt que des données administratives de production, ce qui capture la réalité vécue par les usagers plutôt que la capacité théorique des infrastructures.

Enfin, l'utilisation des données JMP répond à un impératif de comparabilité internationale. L'initiative Water Forward couvre simultanément plusieurs pays. La cohérence entre les Compacts nationaux exige une base de données commune permettant de comparer les points de départ, les trajectoires et les résultats entre pays. Seul le JMP offre cette comparabilité : ses estimations sont produites selon une méthodologie unique, harmonisée et validée pour l'ensemble des pays membres de l'ONU, contrairement aux systèmes de monitoring nationaux qui varient dans leurs définitions, leurs sources de collecte et leurs critères de qualification.

L'utilisation de données nationales conduirait à des situations où deux pays affichant le même taux d'accès mesureraient en réalité des réalités très différentes, rendant impossible toute analyse comparative, tout benchmarking régional et tout suivi consolidé de l'initiative Water Forward par la Banque mondiale. Le JMP constitue ainsi le « langage commun » indispensable à la redevabilité collective des Compacts.

3.1 Alignement stratégique

Le Pacte s'inscrit dans un triple alignement stratégique. Au plan national, il décline les objectifs de la Vision CDI 2040 et du Plan National de Développement (PND) 2026–2030. Il opérationnalise le programme « Eau pour Tous » à travers lequel le Gouvernement s'est engagé à investir plus de 3 000 milliards de FCFA dans le secteur d'ici 2030. Il s'adosse au Document de Stratégie nationale intégrée pour la réalisation des ODD pour l'eau potable, l'assainissement et le drainage, validé en juin 2024.

Le Compact établit également la convergence avec l'initiative AgriConnect, lancée à Abidjan le 5 février 2026 par le Groupe de la Banque mondiale et le Groupe de la Banque africaine de développement en partenariat avec le Gouvernement. AgriConnect ambitionne de mobiliser plus de 5 milliards USD par an à l'horizon 2030 en appui à plus de 300 millions d'agriculteurs dans le monde. En Côte d'Ivoire, l'initiative sera mise en œuvre dans le cadre du PND 2026–2030 et du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), avec un accent sur la modernisation des chaînes de valeur, le renforcement de l'irrigation résiliente et la mobilisation de financements innovants pour l'agrobusiness. Le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Vivrières (PDC2V, 250 millions USD IDA), qui cible le manioc, l'horticulture et l'aquaculture avec des composantes d'irrigation à petite échelle, constitue une plateforme opérationnelle initiale pour l'initiative AgriConnect en Côte d'Ivoire.

Le Compact Eau et le Pacte AgriConnect fonctionnent comme les deux faces d'une même stratégie nationale : le premier sécurise la ressource, le second optimise son usage productif.

Au plan régional, il s'aligne sur la Vision Africaine de l'Eau adoptée au 39^{ème} Sommet de l'Union Africaine en février 2026 et sur les cadres de coopération transfrontalière, notamment l'Autorité du Bassin du Niger (ABN, pour la zone nord via les affluents Bagoué et Baoulé), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABVO) et l'Autorité du Bassin Comoé-Tanoé-Bia. La Comoé est un fleuve indépendant se jetant dans le golfe de Guinée et relève de l'Autorité du Bassin Comoé-Tanoé-Bia. La participation de la Côte d'Ivoire à l'ABN est justifiée par la partie septentrionale du territoire appartenant au bassin du Niger via des affluents (Bagoué, Baoulé).

Au plan mondial, il contribue directement à l'ODD 6, à l'initiative SWA (Sanitation and Water for All) et au cadre Water Forward de la Banque mondiale. En décembre 2025, le Conseil d'Administration du Groupe de la Banque mondiale a approuvé le Plan de Mise en Œuvre de la Stratégie Eau (WSIP), intitulé « Building a Water-Secure Future – for People, Food, and Planet ». Cette stratégie vise à renforcer la sécurité hydrique pour 400 millions de personnes d'ici 2030, à travers trois piliers : L'Eau pour les Populations (accès universel à l'eau et à l'assainissement), L'Eau pour l'Alimentation (irrigation durable et efficiente) et L'Eau pour la Planète (protection des ressources en eau et résilience climatique). Ces piliers sont opérationnalisés par sept solutions évolutives (S1–S7), combinant infrastructures, réformes institutionnelles et mobilisation du secteur privé. Les Pactes Nationaux pour l'Eau, pilotés par les gouvernements, constituent le mécanisme central de mise en œuvre, s'inscrivant dans la coalition Water Forward lancée lors des Assemblées de Printemps FMI-GBM d'avril 2026.

3.2 Cibles — Eau pour les Populations (Pilier 1)

Le Pilier 1 concentre trois des quatre Solutions Évolutives du Pacte (S1, S2, S3), reflétant la priorité nationale accordée à la réduction de la fracture Nord-Sud, à l'optimisation des services urbains et à la transformation de l'assainissement.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2028	Cible 2030
Accès eau basique – Urbain	89%	96%	100%
Accès eau basique – Rural	64%	88%	100%
Eau gérée sûrement – Urbain	51%	64%	70%
Eau gérée sûrement – Rural	19%	43%	55%
Accès assainissement basique – Urbain	54%	81%	95%
Accès assainissement basique – Rural	24%	61%	80%
Assainissement géré sûrement – Urbain	32%	44%	50%
Assainissement géré sûrement – Rural	21%	40%	50%
Défécation à l'air libre – Rural	31%	10%	< 5%
Eaux usées traitées (ODD 6.3.1)	< 15%	30%	45%
Rendement réseau SODECI	~75%	82%	85%
Personnes suppl. desservies eau basique	—	+8,5 M (cumulé)	+12,3 M (cumulé)
Personnes suppl. assainissement basique	—	+12,6 M (cumulé)	+19,8 M (cumulé)

Les données d'accès en 2024 sont issues de l'exploitation du rapport JMP de 2025. Ils sont de manière générale inférieure à ceux retenus dans les documents de planification actualisés. Les projections de taux d'accès sont supérieures à ceux retenus dans les documents de planification actualisés. Le Pacte se situe ainsi dans une trajectoire plus optimiste compte tenu des enjeux pour atteindre l'ODD6.

3.2 Cibles — Eau pour l'Alimentation (Pilier 2)

La Côte d'Ivoire retient deux des trois piliers de la Stratégie Eau de la Banque mondiale : le Pilier 1 (Eau pour les Populations) et le Pilier 3 (Eau pour la Planète). Le Pilier 2 (Eau pour l'Alimentation) n'est pas constitué en pilier autonome du Pacte, pour une raison stratégique fondamentale : ses objectifs sont déjà intégralement portés par le Pacte AgriConnect de la Côte d'Ivoire, lancé le 5 février 2026 à Abidjan par la Banque mondiale et la BAD, dont la mise en œuvre s'inscrit dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) du PND 2026–2030.

Le Pacte AgriConnect cible la transformation du secteur agricole ivoirien — premier producteur mondial de cacao et d'anacarde — en moteur de création d'emplois à grande échelle et de souveraineté alimentaire. L'agriculture représente 65 à 70% des prélèvements en eau et 14,8% du PIB (2024), mais moins de 6% du potentiel irrigable de 900 000 hectares est valorisé. Le PDC2V (250 millions USD IDA), qui développe les chaînes de valeur vivrières (manioc, horticulture, aquaculture) avec des composantes d'irrigation à petite échelle et de mécanisation, constitue une base opérationnelle initiale.

La mise en œuvre des actions suivantes permettra (i) d'assurer une coordination dans la planification de l'irrigation pour assurer la disponibilité de la ressource en eau, (ii) d'encourager une meilleure efficacité dans l'utilisation de l'eau pour l'irrigation ainsi que les solutions climato-intelligentes et (iii) d'explorer le potentiel du FLID

Le Pacte Eau et le Pacte AgriConnect fonctionnent ainsi comme les deux faces d'une même stratégie nationale, le premier sécurisant la ressource (protection des bassins versants, GIRE, gestion des barrages) et le second optimisant son usage productif (irrigation, chaînes de valeur, accès au marché). Leur interface est assurée par les mécanismes de coordination décrits à la Solution S4 (section 4) et à la gouvernance du Compact (section 8).

3.3 Cibles — Eau pour la Planète (Pilier 3)

Le Pilier 3 est opérationnalisé par la Solution S7 (GIRE, résilience climatique et protection des bassins versants), qui intègre également le nexus eau-forêt et les enjeux de coopération transfrontalière.

Indicateur	Référence 2024	Cible 2028	Cible 2030
Décrets GIRE adoptés (sur 11)	0	8	11
Plans de gestion de bassins	Partiel	2 bassins	4 bassins
Stations hydrométriques opérationnelles	~30	67	100
Personnes protégées contre inondations	—	+500 000	+1 000 000
Hectares de bassins versants restaurés	0	50 000	150 000
Coopération transfrontalière (ODD 6.5.2)	Partielle	Renforcée	Complète
Fonds GIRE opérationnel	Non	Oui	Oui
Organismes de bassins créés	0	2	4

3.3 Indicateurs transversaux

Indicateur transversal	Référence	Cible 2030
Part budget national allouée à l'eau	< 0,5% PIB	≥ 1,5% PIB
Investissements privés mobilisés (cumulé)	—	≥ 700 M USD
Emplois créés dans le secteur	—	75 000 (40% femmes)
Réduction disparité Nord-Sud eau basique	> 70 points	≤ 10 points
Transformation ONEP en ONEP-SA	Non	Oui (2027)

PARTIE III — PILIERS STRATÉGIQUES ET SOLUTIONS ÉVOLUTIVES

4. Piliers stratégiques du Pacte

Le Pacte est structuré autour de deux piliers stratégiques et de quatre Solutions Évolutives qui transforment l'approche projet par projet en dynamiques de changements systémiques. Chaque solution est conçue pour être répliquée, étendue et pérennisée au-delà de la période du Pacte.

PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS

Solution S1 : Optimisation des services d'eau et d'assainissement urbains

La transformation de l'ONEP en Société Anonyme de patrimoine (ONEP-SA) constitue la réforme la plus critique du Pacte. Cette transformation, soutenue par la Composante 4 du PASEA (30 millions USD d'assistance technique), permettra à l'ONEP-SA de posséder, financer et déléguer les infrastructures d'eau ; d'émettre des obligations bleues adossées aux actifs d'eau ; d'accéder aux marchés UEMOA et internationaux en s'appuyant sur la notation souveraine Ba2/BB ; et de contractualiser des engagements de performance avec la SODECI sur base régulée et transparente. Le calendrier cible est l'adoption des textes fondateurs d'ici décembre 2027.

Le nouveau contrat d'affermage SODECI 2025–2035, signé en septembre 2025, ouvre un cycle contractuel de dix ans offrant l'opportunité d'intégrer des objectifs de performance ambitieux : réduction du taux de pertes en réseau de 25% à 15%, extension de la desserte aux agglomérations secondaires, déploiement de compteurs intelligents et digitalisation de la gestion commerciale. La révision tarifaire, gelée depuis le décret de 2004 — soit plus de vingt ans sans ajustement — constitue le préalable au rétablissement de l'équilibre financier du Fonds National de l'Eau et du Fonds de Développement de l'Eau.

Le troisième levier est la gestion des inondations urbaines. Les communes d'Abobo, Yopougon et Port-Bouët subissent des inondations récurrentes avec des pertes estimées à plus de 100 milliards de FCFA par an. Le PARU intègre une composante de résilience urbaine incluant le renforcement du réseau de drainage de l'ONAD et des solutions fondées sur la nature.

Le quatrième levier est l'assainissement urbain notamment pour le Grand Abidjan qui peut être traité dans les projets structurants/bancables

Solution S2 : Production privée d'eau et transformation institutionnelle

Le Grand Abidjan, métropole de 7 millions d'habitants générant 80% de l'activité économique nationale, constitue le défi le plus critique du secteur eau et assainissement.

Le premier levier de la Solution S2 vise à sécuriser l'approvisionnement en eau d'Abidjan par la diversification de la production. La Côte d'Ivoire a amorcé un rééquilibrage décisif de son mix de production en introduisant le modèle du producteur indépendant d'eau. L'usine de La Mé, réalisée par le groupement PFO Africa-Veolia via la Société Ivoirienne d'Exploitation des Eaux (SIEE) et opérationnelle depuis fin 2021, produit 240 000 m³/jour à partir des eaux de surface de la rivière La Mé. Ce premier succès ouvre la voie à d'autres projets structurants : l'usine de la lagune Aghien (150 000 m³/jour, financement BOAD/Israel Discount Bank), l'usine de Bouaké (60 000 m³/jour, PFO Africa-Veolia), et les projets d'AEP des douze villes majeures financés par l'Exim Bank Chine (337 milliards FCFA en deux phases). La diversification de la production d'eau d'Abidjan a été amorcée dès 2017 avec l'exploitation de la nappe du sud Comoé à Bonoua, unité hydrogéologique distincte de la nappe d'Abidjan bien qu'appartenant au même système du Continental Terminal. L'usine de La Mé (2021) a constitué une étape supplémentaire décisive vers les eaux de surface. Cette diversification reste urgente car la nappe d'Abidjan est surexploitée et contaminée, avec des teneurs en nitrates atteignant 120 mg/L dans certains champs captants, soit plus du double de la norme OMS.

Le deuxième levier est la transformation de l'assainissement du Grand Abidjan. Le PARU (Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine, 307 millions USD), le PAACA de la BAD (31,7 milliards FCFA) et le programme BERD (5 stations d'épuration, 72 milliards FCFA) constituent le triptyque d'investissements destiné à porter la couverture en réseau d'égouts de 20% à 50% dans le Grand Abidjan, à construire les stations d'épuration nécessaires pour mettre fin au déversement direct dans la Lagune Ébrié, et à développer la chaîne de gestion des boues fécales. Le coût économique annuel de la pollution de la lagune, estimé à plus de 50 milliards de FCFA, justifie à lui seul la priorité accordée à cette composante (estimation à faire valider par la Direction Générale de l'Économie du Ministère des Finances et du Budget avant usage décisionnel)

Solution S3 : Programme Eau et Assainissement en milieu rural

La Solution S3 adresse la fracture territoriale la plus structurelle du pays. Les onze régions du Nord affichent des taux d'accès à l'eau inférieurs à 10–15%, contre plus de 80% à Abidjan et dans le couloir littoral. Cette fracture est aggravée par les contraintes hydrogéologiques des formations granitiques et métamorphiques qui offrent des rendements très faibles.

Le PASEA (Projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement), approuvé en juillet 2024 pour un montant total de 825 millions USD en approche programmatique multi-phases (Phase 1 : 250 millions USD), constitue la colonne vertébrale de cette solution. Il cible la réhabilitation de quatre grands barrages pour créer une capacité de stockage supplémentaire de 45 millions de m³, l'installation de 30 nouvelles stations hydrologiques, la construction de sept stations de traitement des boues fécales, et le déploiement de systèmes AEP solaires. Le programme des « Boulevards hydrauliques » du Gouvernement, visant à capter les eaux de surface, les traiter sur site et les distribuer sur des milliers de kilomètres, transforme progressivement l'hydraulique rurale. Le projet BARAN prévoit la réalisation de 1 000 forages équipés de pompes solaires sur l'ensemble du territoire.

Le Compact recommande l'élaboration d'une doctrine nationale de service pour l'hydraulique rurale, définissant les critères de transition entre Hydraulique Villageoise (PMH), Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA/systèmes solaires), systèmes multi-villages exploités par la SODECI, et raccordement aux réseaux urbains — en fonction des seuils de population, de densité, de distance inter-villages, de contraintes hydrogéologiques et de soutenabilité financière. Cette doctrine structurera la programmation des investissements du PASEA et des Boulevards hydrauliques sur la décennie 2026–2035.

La composante assainissement rural de la Solution S3 cible l'élimination de la défécation à l'air libre (31% en milieu rural) par des approches d'assainissement communautaire adaptées au contexte ivoirien. L'ATPC stricto sensu n'étant plus utilisée en Côte d'Ivoire, le programme s'appuiera sur les méthodologies révisées en vigueur, combinant mobilisation communautaire, subvention ciblée des équipements, développement de la chaîne de gestion des boues fécales et gestion de l'assainissement non collectif (ANC) dans les sites urbains. par des approches d'assainissement communautaire adaptées au contexte ivoirien. Au-delà de l'assainissement collectif, le Compact intègre la gestion de l'assainissement non collectif (ANC) dans les sites urbains, reconnaissant que 80% des ménages d'Abidjan et la quasi-totalité des ménages des villes secondaires dépendent de systèmes autonomes. La structuration de la filière de vidange mécanique, le développement de stations de traitement des boues fécales et la régulation des opérateurs privés de vidange constituent des composantes essentielles de la Solution

PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE

Solution S6/S7 : GIRE, résilience climatique et protection des bassins versants

Les Solutions S6/S7 s'articulent autour de quatre leviers interdépendants qui répondent aux lacunes identifiées dans le diagnostic.

Levier 1 — Déblocage de la gouvernance GIRE. Le nouveau Code de l'Eau (Loi n° 2023-902 du 23 novembre 2023) a remplacé le Code de 1998 dont les décrets d'application n'avaient jamais été adoptés. Le cadre juridique du secteur comprend, outre le nouveau Code de l'Eau, le Code de l'Assainissement et le Code de l'Environnement, qui constituent des textes de rang législatif structurant la gouvernance du secteur. La Stratégie nationale intégrée ODD 6, validée en juin 2024, constitue quant à elle un document de politique sectorielle et non un texte législatif. Ce nouveau cadre prévoit quatorze décrets d'application, dont quatre constituent des conditions préalables (PBC) dans le cadre du PASEA. Leur adoption constitue la priorité institutionnelle absolue. Ces décrets permettront la création des organismes de gestion de bassins pour les quatre grands fleuves (Sassandra, Bandama, Comoé, Cavally), l'opérationnalisation du Fonds GIRE alimenté par les redevances utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et la mise en place d'un cadre de régulation indépendant du secteur. Le suivi hydrologique national est assuré par la Direction de l'Hydrologie (DH) du MINHAS, rattachée à la DGHA, dont le renforcement opérationnel est en cours. Le projet de réhabilitation et d'installation de 67 stations hydrométriques et 21 stations de pompage constitue un premier pas, à porter à 100 stations à l'horizon 2030.

Levier 2 — Protection et restauration des bassins versants. La déforestation massive de 4 millions d'hectares — représentant 2,1 gigatonnes de CO₂ émis — dégrade les bassins versants, réduit les débits d'étiage, aggrave les crues et accélère la sédimentation des retenues hydroélectriques et d'irrigation. Le Pacte articulera une approche intégrée eau-forêt en lien avec la Contribution Déterminée Nationale (CDN 3.0, 2025) et les programmes de restauration forestière. L'objectif est la restauration de 150 000 hectares de bassins versants d'ici 2030, en privilégiant les solutions fondées sur la nature.

Levier 3 — Lutte contre la pollution des eaux. L'orpaillage clandestin, qui contamine les eaux de surface au mercure et aux cyanures dans les bassins du Bandama et du Comoé, et les pesticides utilisés dans la cacaoculture constituent des menaces environnementales croissantes. Le Pacte prévoit le renforcement de la réglementation, la mise en place de systèmes de surveillance de la qualité de l'eau, et le développement de filières alternatives pour les communautés dépendantes de l'orpaillage. La protection de la nappe d'Abidjan — nappe stratégique contaminée par les rejets domestiques, la décharge d'Akouédo et les activités

informelles — constitue une priorité de sécurité nationale. La recharge de la nappe pourrait être une solution de long terme combinée à l'arrêt de certains forages avec la substitution par les eaux de surface.

Levier 4 — Résilience climatique et gestion des risques d'inondation. Les sécheresses récurrentes dans le Nord (Odienné, Korhogo) menacent l'approvisionnement en eau potable et la production agricole. L'assèchement du barrage de Loka et la fragilité des barrages construits depuis plus de 40 ans illustrent la vulnérabilité des zones septentrionales. Certains barrages du Nord sont en cours de sécurisation dans le cadre du PISEA et les leçons tirées permettraient une mise à l'échelle au niveau national. Parallèlement, les inondations urbaines à Abidjan exigent un renforcement du réseau de drainage et des systèmes d'alerte précoce. Les effets du changement climatique se superposent à des vulnérabilités naturelles préexistantes, notamment au nord du 7^e parallèle où le régime pluviométrique unimodal, la durée de la saison sèche et la faiblesse des réserves souterraines créent une fragilité structurelle que le réchauffement climatique amplifie.

Levier 5 — Interface Pacte Eau / Pacte AgriConnect : gouvernance du nexus eau-agriculture

Le Pacte Eau établit avec le Pacte AgriConnect un dispositif formel de coordination du nexus eau-agriculture, structuré autour de trois engagements opérationnels.

Le premier engagement est l'élaboration conjointe d'un schéma directeur intégré eau-agriculture d'ici 2028. Ce schéma quantifiera les besoins en eau associés à chaque palier de développement irrigué, évaluera les capacités de mobilisation par bassin versant (Sassandra, Bandama, Comoé, Cavally) et définira les règles d'allocation entre usages domestiques, agricoles et environnementaux — règles aujourd'hui inexistantes. Le schéma sera piloté conjointement par le MINHAS (DGRE) et le MINADER, avec l'appui de la Banque mondiale. Il intégrera le potentiel des 300 000 hectares de bas-fonds aménageables du Centre-Nord pour la petite irrigation paysanne (riz, maïs, maraîchage), mobilisable à coût relativement modéré et constituant un gisement de croissance majeur pour la sécurité alimentaire.

Le deuxième engagement concerne les projets de double dividende, situés à l'intersection des deux Pactes. Trois convergences illustrent cette complémentarité : (a) le PASEA, dont la composante de réhabilitation des barrages du Nord (Kafiné, Katiola, Tengrela, Gbémou, Boundiali, Korhogo, Touba, Séguéla, Odienné) sécurise simultanément l'eau potable et les usages d'irrigation ; (b) le PDC2V, dont les 30 Centres de Développement du Vivrier (CDV) intègrent des systèmes d'irrigation et des serres pour la formation aux techniques agricoles innovantes et dont les barrages à l'amont des stations d'alevinage pourraient être réhabilités en phase 2 du PASEA ; (c) les Boulevards hydrauliques du Nord, dont les canalisations traversant les zones rurales offrent des possibilités de piquage pour les usages agro-pastoraux que le Pacte AgriConnect peut exploiter.

Le troisième engagement est la synchronisation des cadres de résultats. Les indicateurs du Pacte Eau relatifs à la ressource (décrets GIRE, plans de gestion de bassins, suivi hydrologique) seront suivis conjointement avec les indicateurs du Pacte AgriConnect relatifs aux superficies irriguées et à la productivité de l'eau agricole. Le Comité de pilotage du Compact intégrera un représentant permanent du MINADER et de l'équipe AgriConnect, et inversement, le comité de pilotage AgriConnect associera le MINHAS.

PARTIE IV — RÉFORMES ET MISE EN ŒUVRE

5. Réformes prioritaires

Objectif	Action de réforme	Responsable	Échéance
Transformation institutionnelle	Transformation ONEP en ONEP-SA (Société Anonyme de patrimoine)	MINHAS / Min. Finances / PASEA Comp. 4	2027
Déblocage GIRE	Adoption des 14 décrets d'application du nouveau Code de l'Eau (Loi n° 2023-902), dont 4 PBC PASEA	MINHAS / MEF / Conseil des Ministres	2028
Viabilité financière	Révision tarifaire eau potable (fin du gel depuis 2004)	MINHAS / ONEP	2027

PPP eau urbaine	Mise en œuvre du nouveau contrat SODECI 2025–2035 avec objectifs renforcés	ONEP / SODECI	2026
Création organismes bassins	Mise en place des agences de bassin (Sassandra, Bandama, Comoé, Cavally)	DGRE / MINHAS	2029
Finance innovante	Première émission d'obligations bleues ONEP-SA	ONEP-SA / Min. Finances	2028
Coordination Pacte	Lancement plateforme nationale de coordination du Pacte	MINHAS	2026
Régulation	Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur eau	MINHAS / Primature	2028
Assainissement	Structuration PPP assainissement Grand Abidjan	ONAD / IFC	2028
Nexus eau-forêt	Plan d'action intégré eau-forêt aligné sur la CDN 3.0	MINHAS / MINEDD	2027
Nexus eau-agriculture	Schéma directeur intégré eau-agriculture (harmonisation PNIA besoins hydriques)	MINHAS / MINADER	2028

6. Feuille de route de mise en œuvre

6.1 Actions prioritaires 2026–2028)

- Adoption de la révision tarifaire et plan de rétablissement de l'équilibre financier des fonds sectoriels (FNE, FDE).
- Transformation juridique de l'ONEP en ONEP-SA, avec l'appui technique du PASEA Composante 4.
- Adoption des huit premiers décrets GIRE et création des deux premiers organismes de bassin.
- Démarrage des travaux PASEA Phase 1 : réhabilitation des barrages du Nord, AEP solaires, stations de traitement des boues fécales.
- Lancement du programme BERD de cinq stations d'épuration à Abidjan.
- Mise en service de l'usine de la lagune Aghien (150 000 m³/jour).
- Mise en place de la plateforme de coordination nationale du Pacte et du Comité de pilotage.
- Déploiement du programme ATPC dans les régions rurales à fort taux de DAL.

6.2 Actions court terme (2028–2030)

- Première émission d'obligations bleues par l'ONEP-SA, adossées aux actifs d'eau et à la notation souveraine Ba2.
- Extension du PASEA aux phases 2–4 du programme multi-phases (825 millions USD sur 10 ans).
- Adoption des trois derniers décrets GIRE et création des organismes de bassin Bandama et Cavally.
- Opérationnalisation du Fonds GIRE et des mécanismes de redevances.
- Revue à mi-parcours du Pacte (2028) et ajustements stratégiques.
- Déploiement à grande échelle des Boulevards hydrauliques dans le Nord.
- Mise en service des projets AEP des douze villes financés par l'Exim Bank Chine.
- Restauration de 150 000 hectares de bassins versants dégradés.

6.3 Responsabilités institutionnelles

Acteur	Rôle
MINHAS / MEF	Ministères de tutelle, pilotage stratégique, coordination sectorielle, secrétariat du Pacte
CC/PASEA	Cellule de Coordination du PASEA
ONEP / ONEP-SA	Maîtrise d'ouvrage patrimoine eau potable, réforme institutionnelle, supervision SODECI
SODECI	Opérateur privé affermage, exploitation, maintenance, réduction NRW
ONAD	Maîtrise d'ouvrage assainissement collectif et drainage, programme Abidjan
DGRE	GIRE, suivi hydrologique, coordination bassins versants, décrets GIRE
Ministère des Finances	Allocation budgétaire, garanties souveraines, gestion dette
Collectivités territoriales	Mise en œuvre locale, assainissement décentralisé
Banque mondiale / IFC	PASEA, PARU, PDDIVS, PREMU, appui technique, transaction PPP
BAD	PASEA BAD, PAACA, AEP Montagnes, appui programmatique
Partenaires/projets les projets Mitrelli et Rimon	
Partenaires bilatéraux	AFD, BID, JICA, BEI, BOAD, BERD, Exim Bank Chine, UE
Secteur privé	SODECI, PFO Africa-Veolia (SIEE), producteurs indépendants d'eau, DSP

7. Financement du Pacte

7.1 Besoins d'investissement totaux

Le coût total estimé pour que la Côte d'Ivoire atteigne ses cibles ODD 6 d'ici 2030 s'élève à environ 7 milliards USD, soit 1,17 milliard USD par an sur la période 2025–2030. Ce montant est cohérent avec le programme gouvernemental « Eau pour Tous » de 3 000 milliards de FCFA

Secteur	Coût estimé (Mds USD)	Part
Production et traitement eau potable	1,8	26%
Réseaux et canalisations eau potable	1,6	23%
Assainissement collectif (STEP + réseaux égouts)	2,3	33%
Assainissement autonome (latrines, boues fécales)	1,2	17%
TOTAL	6,9	100%

Fait saillant : l'assainissement représente 50% des besoins totaux (3,5 milliards USD), confirmant son statut de défi le plus sous-financé du secteur. L'eau potable absorbe la moitié restante (3,4 milliards USD), dont une part significative pour les usines de production d'eau de surface (La Mé, Aghien, Bouaké) et les Boulevards hydrauliques du Nord.

7.2 Sources de financement

Source	Part	Montant indicatif (Mds USD)	Instruments
État de Côte d'Ivoire	30%	2	Budget national, revenus pétroliers/gaziers, redevances eau, programme Eau pour Tous
Banque mondiale / BAD	25%	1,75	IDA (PASEA, PARU, PDDIVS), BAD (PASEA BAD, PAACA)
Partenaires bilatéraux	20%	1,4	AFD, BID, JICA, BEI, BOAD, BERD, Exim Bank Chine, UE
Secteur privé / PPP	20%	1,4	SODECI, PFO Africa-Veolia, obligations bleues ONEP-SA, garanties MIGA

Ménages	5%	0,35	Branchements sociaux, latrines améliorées, redevances assainissement
---------	----	------	--

7.3 Appel à partenariat et financements innovants

Le Pacte identifie trois fenêtres d'investissement prioritaires pour les partenaires.

- Obligations bleues : l'ONEP-SA, une fois transformée, pourra structurer des obligations bleues adossées aux actifs d'eau et aux flux de redevances, ciblant les investisseurs ESG sur les marchés UEMOA et internationaux. Le succès du Samourai Bond ESG de 50 milliards de JPY démontre l'appétit des marchés pour les instruments de dette souveraine durable ivoirienne.
- Finance climat : la restauration des bassins versants (150 000 ha) et les solutions fondées sur la nature sont éligibles au Fonds Vert pour le Climat, au Fonds d'Adaptation et au GEF. La CDN 3.0 fournit le cadre d'éligibilité. Le potentiel mobilisé est estimé à 300–500 millions USD.
- Blended finance : les garanties MIGA pour les investissements PPP (ONEP-SA/SODECI, producteurs indépendants d'eau) et les lignes de crédit IFC pour l'irrigation constituent des instruments de mobilisation du capital privé complémentaires.
- Le Pacte identifie également une quatrième fenêtre à l'interface avec le Pacte AgriConnect : le dividende eau-agriculture. Le PASEA (réhabilitation des barrages du Nord + sécurisation AEP), le PDC2V (irrigation à petite échelle dans les CDV) et les Boulevards hydrauliques (piquage pour usages agro-pastoraux) représentent des investissements à double dividende dont le financement croise les deux Pactes. Les garanties MIGA pour les investissements PPP agro-industriels et les lignes de crédit IFC pour l'irrigation (pompage solaire, périmètres irrigués bas-fonds) constituent des instruments complémentaires mobilisables dans le cadre de l'Action Catalytique AgriConnect.

PARTIE V — GOUVERNANCE, SUIVI ET REDEVABILITÉ

8. Coordination, mise en œuvre et partenariats

La gouvernance du Pacte s'appuie sur une plateforme nationale de coordination multi-acteurs placée sous l'autorité du Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité. Le dispositif comprend :

- Un Comité de pilotage du Pacte au niveau ministériel (MINHAS, Min. Finances, Min. Agriculture, MINEDD), réunion semestrielle.
- Un Groupe de travail technique inter-agences (ONEP, ONAD, DGRE, SODECI, DGHA/DAR/DAUD) assurant le suivi opérationnel trimestriel.
- Un espace de concertation avec la société civile, les collectivités territoriales et les communautés.
- Un cadre de partenariat public-privé associant les opérateurs (SODECI, PFO Africa-Veolia, producteurs indépendants d'eau) au suivi des indicateurs de performance.
- Une coordination avec les organisations de bassin (ABN pour le bassin du Niger zone nord, ABVO pour le bassin de la Volta, Autorité du Bassin Comoé-Tanoé-Bia) et les plateformes globales SWA.
- Un mécanisme formel de coordination Pacte Eau/Pacte AgriConnect, garantissant l'intégration du MINADER et de l'équipe AgriConnect dans le Comité de pilotage du Pacte Eau et, réciproquement, du MINHAS dans la gouvernance AgriConnect, avec des revues croisées semestrielles sur la cohérence entre prélèvements agricoles et capacité de la ressource.

9. Suivi, évaluation et redevabilité

9.1 Cadre de suivi-évaluation

Le suivi du Pacte s'appuie sur un tableau de bord national des indicateurs EHA, aligné sur le cadre de monitoring de l'ODD 6 (JMP, GLAAS, AQUASTAT) et sur les indicateurs de la Banque mondiale. La fréquence de suivi est trimestrielle pour les indicateurs opérationnels, annuelle pour les indicateurs de résultats, et bi-annuelle pour les indicateurs d'impact. Une revue à mi-parcours sera conduite en 2028 et une évaluation finale en 2030.

9.2 Systèmes d'information

Le Pacte accélère le déploiement du système d'information sectoriel sous coordination du MINHAS, intégrant les données des collectivités et des opérateurs via des tableaux de bord nationaux accessibles en ligne. Le renforcement du réseau de 100 stations hydrométriques télétransmises de la DGRE constituera l'ossature du système de surveillance des ressources en eau.

9.3 Responsabilité mutuelle

Le cadre de redevabilité prévoit des revues sectorielles conjointes annuelles (État, PTF, société civile), des rapports de progrès soumis aux partenaires (Banque mondiale, SWA), la publication ouverte des données et des résultats, et un mécanisme de traitement des réclamations des usagers.

10. Gestion des risques

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation	Responsable
Retard transformation ONEP-SA	Élevée	Critique	Appui technique PASEA Comp. 4, dialogue politique soutenu	MINHAS / Min. Finances
Non-adoption décrets GIRE	Élevée	Critique	Plaidoyer intégré Pacte	MINHAS / DGRE
Retard révision tarifaire	Élevée	Critique	Démonstration coût du statu quo, dialogue sectoriel	MINHAS
Sécheresse extrême (Nord)	Moyenne	Critique	Réhabilitation barrages PASEA, diversification sources	ONEP / DGRE
Inondations majeures Abidjan	Élevée	Élevé	PARU, renforcement drainage ONAD, système alerte précoce	ONAD / ADM
Déforestation accélérée	Élevée	Élevé	Plan eau-forêt, régulation expansion cacaoyère, CDN 3.0	MINEDD / MINHAS
Contamination eaux (orpaillage)	Moyenne	Élevé	Régulation renforcée, surveillance qualité eau	DGRE / Min. Mines
Faible maintenance infrastructures	Élevée	Élevé	Contrats performance PPP, fonds renouvellement FDE	ONEP / SODECI
Dépassement dette souveraine	Moyenne	Moyen	Séquencement prudent emprunts, blended finance	Min. Finances
Prélèvements agricoles excédant la capacité de la ressource	Moyenne	Élevé	Schéma directeur intégré eau-agriculture, allocation inter-usages MINHAS	MINADER / DGRE

PARTIE VI — DISPOSITIONS FINALES ET SIGNATURE

11. Dispositions finales

Le présent Pacte National pour la Sécurité de l'Eau engage l'État de Côte d'Ivoire à mettre en œuvre l'ensemble des réformes, investissements et mécanismes de suivi qui y sont décrits, dans le respect des principes de responsabilité mutuelle avec les partenaires techniques et financiers.

Le Pacte revêt un caractère évolutif. Une revue à mi-parcours sera conduite en 2028, pouvant donner lieu à des ajustements des cibles, des échéances ou du cadre financier en cas de choc majeur (climatique, économique, sécuritaire). Il s'articule avec les autres pactes sectoriels, notamment le Pacte AgriConnect (alimentation) et les engagements énergétiques nationaux.

Le Pacte entre en vigueur à la date de sa signature officielle lors des Réunions de Printemps FMI–Banque mondiale d'avril 2026.

12. Page de signature

Pour la République de Côte d'Ivoire :

Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité

Ministre des Finances et du Budget

Fait à, le ____ avril 2026

ANNEXE 1 — MATRICE DÉTAILLÉE DES RÉFORMES PAR PILIER

PILIER 1 — EAU POUR LES POPULATIONS (Solutions S1, S2, S3)

N°	Objectif de réforme	Action spécifique	Responsable	Échéance	Statut actuel	Indicateur de suivi	Source de vérification
R1	Transformation institutionnelle ONEP	Adoption des textes fondateurs transformant l'ONEP en ONEP-SA (Société Anonyme de patrimoine)	MINHAS / Min. Finances / PASEA Comp. 4	Déc. 2027	Assistance technique PASEA en cours	Décret de transformation adopté ; statuts ONEP-SA enregistrés	Journal Officiel ; rapport PASEA Comp. 4
R2	Révision tarifaire eau potable	Fin du gel tarifaire (décret de 2004) ; adoption d'une nouvelle grille tarifaire rétablissant l'équilibre FNE/FDE	MINHAS / ONEP / ARSE	2027	Gel depuis 2004 (> 20 ans)	Nouveau décret tarifaire publié ; solde FNE/FDE positif	Décret Conseil des Ministres ; états financiers FNE/FDE
R3	Contrat d'affermage SODECI 2025–2035	Intégration des objectifs de performance renforcés : NRW 25%→15%, extension villes secondaires, compteurs intelligents	ONEP / SODECI	2026	Contrat signé sept. 2025	Avenant de performance signé ; NRW mesuré annuellement	Rapport annuel SODECI ; audit indépendant
R4	PPP assainissement Grand Abidjan	Structuration de la transaction PPP pour l'assainissement collectif d'Abidjan (mandat IFC)	ONAD / IFC / Min. Finances	2028	Faisabilité non lancée	Mandat IFC signé ; appel d'offres lancé	Accord de mandat IFC ; PV comité pilotage
R5	Première émission obligations bleues	Émission d'obligations bleues ONEP-SA adossées aux actifs d'eau, ciblant les marchés UEMOA et ESG internationaux	ONEP-SA / Min. Finances	2028	Préalable : transformation ONEP-SA	Montant émis (≥ 100 M USD) ; taux de souscription	Prospectus d'émission ; rapport BOAD/marché UEMOA
R6	Coordination du Pacte	Lancement plateforme nationale de coordination multi-acteurs et Comité de pilotage ministériel	MINHAS	T3 2026	Non existant	Arrêté de création signé ; 1ère réunion tenue	Arrêté ministériel ; PV de la 1ère réunion

PILIER 3 — EAU POUR LA PLANÈTE (Solutions S6/S7)

N°	Objectif de réforme	Action spécifique	Responsable	Échéance	Statut actuel	Indicateur de suivi	Source de vérification
R7	Adoption décrets GIRE	Adoption des 14 décrets d'application du nouveau Code de l'Eau (Loi n° 2023-902 du 23 novembre 2023), dont 4 PBC PASEA	MINHAS / MEF / Conseil des Ministres	8 d'ici 2028, 11 d'ici 2030	0 sur 11 adoptés	Nombre de décrets adoptés par année	Journal Officiel ; rapports DGRE
R8	Création organismes de bassins	Mise en place des agences de bassin pour Sassandra, Bandama, Comoé, Cavally	DGRE / MINHAS	2 d'ici 2028, 4 d'ici 2030	0 (expérience pilote CLE Bandama)	Nombre d'organismes créés et opérationnels	Arrêtés de création ; rapport annuel DGRE
R9	Régulation indépendante	Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur eau et assainissement	MINHAS / Primature	2028	Pas d'autorité dédiée	Texte fondateur adopté ; 1er rapport publié	Journal Officiel ; rapport annuel autorité
R10	Plan d'action eau-forêt	Plan intégré eau-forêt aligné sur la CDN 3.0, ciblant 150 000 ha de bassins versants restaurés	MINHAS / MINEEDD	2027	CDN 3.0 adoptée (2025)	Plan validé ; hectares restaurés/an	Rapport MINEEDD ; monitoring satellitaire
R11	Schéma directeur eau-agriculture	Schéma intégré harmonisant besoins hydriques et ambitions PNIA, en lien avec AgriConnect	MINHAS / MINADER / BM	2028	Coordination insuffisante	Schéma validé ; règles d'allocation adoptées	Document de schéma ; PV revues croisées

ANNEXE 2 — CADRE DE RÉSULTATS (RESULTS FRAMEWORK)

Pacte National pour la Sécurité de l'Eau — République de Côte d'Ivoire 2026–2030

P1 = Pilier 1 (Eau pour les Populations) | P3 = Pilier 3 (Eau pour la Planète) | S1–S7 = Solutions Évolutives | R1–R11 = Réformes | TX = Transversal

A. INDICATEURS D'IMPACT (Goal Level)

Pilier	Indicateur de résultat	Lien ODD	Référence 2024	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029	Cible 2030
P1	Accès eau de base — Urbain (%)	6.1	89%	91%	93%	96%	98%	100%
P1	Accès eau de base — Rural (%)	6.1	64%	68%	76%	88%	94%	100%
P1	Eau gérée sûrement — Urbain (%)	6.1	51%	53%	57%	64%	67%	70%
P1	Eau gérée sûrement — Rural (%)	6.1	19%	22%	31%	43%	49%	55%
P1	Assainissement de base — Urbain (%)	6.2	54%	58%	68%	81%	88%	95%
P1	Assainissement de base — Rural (%)	6.2	24%	28%	42%	61%	70%	80%
P1	Assainissement géré sûrement — Urbain (%)	6.2	32%	34%	38%	44%	47%	50%
P1	Assainissement géré sûrement — Rural (%)	6.2	21%	23%	30%	40%	45%	50%
P1	Défécation à l'air libre — Rural (%)	6.2	31%	27%	18%	10%	7%	< 5%
P1	Eaux usées traitées (%)	6.3.1	< 15%	17%	22%	30%	37%	45%
P3	Décrets GIRE adoptés (sur 11)	6.5.1	0	3	5	8	10	11
P3	Plans de gestion de bassins adoptés	6.5.1	0	0	1	2	3	4
P3	Hectares bassins versants restaurés	6.6	0	10 000	25 000	50 000	100 000	150 000
P3	Coopération transfrontalière (ODD 6.5.2)	6.5.2	Partielle	—	—	Renforcée	—	Complète

B. INDICATEURS DE RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES (Outcome Level)

Pilier	Indicateur de résultat	Lien ODD	Référence 2024	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029	Cible 2030
P1/S1	Rendement réseau SODECI (%)	6.4.1	~75%	76%	78%	82%	83%	85%
P1/S1	Couverture réseau égouts Grand Abidjan (%)	6.3.1	20%	22%	28%	35%	42%	50%
P1/S1	STEP opérationnelles à Abidjan (nombre)	6.3.1	1	1	2	4	5	6
P1/S2	Capacité production eau surface Abidjan (m ³ /j)	6.1	240 000	240 000	390 000	390 000	450 000	450 000
P1/S2	Part eaux de surface dans mix production (%)	6.4	~30%	35%	45%	50%	55%	60%
P1/S3	Systèmes AEP ruraux réhabilités (cumulé)	6.1	0	200	500	1 000	1 500	2 000
P1/S3	Barrages du Nord réhabilités (sur 9 PASEA)	6.1	0	0	2	4	7	9
P1/S3	Forages solaires BARAN installés (cumulé)	6.1	0	100	250	500	750	1 000
P1/S3	Stations traitement boues fécales (sur 7)	6.2	3	3	4	5	6	7
P1/S3	Communautés certifiées ATPC/FDAL (cumulé)	6.2	0	200	600	1 200	1 800	2 500
P3/S6	Stations hydrométriques opérationnelles	6.5.1	~30	37	50	67	85	100
P3/S6	Organismes de bassins créés	6.5.1	0	0	1	2	3	4
P3/S6	Fonds GIRE opérationnel	6.5.1	Non	Non	Non	Oui	—	—
P3/S7	Personnes protégées inondations (cumulé)	6.6	0	100 000	250 000	500 000	750 000	1 000 000
P3/S7	Réseau drainage Abidjan renforcé (km)	6.6	—	5	15	30	50	75

C. INDICATEURS DE PRODUITS ET DE RÉFORMES (Output / Reform Tracking)

Pilier	Indicateur de résultat	Lien ODD	Référence 2024	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029	Cible 2030
R1	Transformation ONEP → ONEP-SA	—	SODE	Étude	Textes adoptés	ONEP-SA créée	Opérationnelle	Opérationnelle
R2	Révision tarifaire eau potable	—	Gelé depuis 2004	Étude d'impact	Nouveau décret	Mise en œuvre	1ère évaluation	Ajustement
R3	Performance contrat SODECI	—	Signé sept. 2025	Avenant perf.	Mise en œuvre	Audit année 2	Audit année 3	Revue mi-contrat
R4	PPP assainissement Abidjan	—	Non lancé	Mandat IFC	Faisabilité	Appel d'offres	Sélection opérateur	Signature PPP
R5	Obligations bleues ONEP-SA	—	Impossible (SODE)	—	Notation ESG	1ère émission	Suivi remboursement	2ème émission
R6	Plateforme coordination Pacte	—	Inexistante	Arrêté + 1ère réunion	2 réunions/an	2 réunions/an	2 réunions/an	Revue finale
R7	Décrets GIRE adoptés (cumulé)	6.5.1	0	3	5	8	10	11
R8	Organismes de bassins créés (cumulé)	6.5.1	0	0	1	2	3	4
R9	Autorité de régulation eau	—	Inexistante	Étude instit.	Texte adopté	Installée	1er rapport	Opérationnelle
R10	Plan eau-forêt / CDN 3.0	—	CDN 3.0 adoptée	Élaboration	Plan validé	Mise en œuvre	50 000 ha	150 000 ha
R11	Schéma directeur eau-agriculture	—	Inexistant	Lancement	Étude	Validé	Mise en œuvre	1ère revue

D. INDICATEURS TRANSVERSAUX

Pilier	Indicateur de résultat	Lien ODD	Référence 2024	Cible 2026	Cible 2027	Cible 2028	Cible 2029	Cible 2030
TX	Part budget national eau (% PIB)	—	< 0,5%	0,6%	0,8%	1,0%	1,2%	≥ 1,5%
TX	Investissements privés mobilisés (cumulé, M USD)	—	0	50	150	300	500	≥ 700
TX	Emplois créés secteur eau (cumulé)	—	—	8 000	20 000	40 000	60 000	75 000
TX	Dont % femmes parmi emplois créés	—	—	35%	37%	38%	39%	≥ 40%
TX	Disparité Nord-Sud eau basique (points)	—	> 70 pts	65 pts	50 pts	35 pts	20 pts	≤ 10 pts
TX	Personnes suppl. desservies eau basique (cumulé)	6.1	—	+2,0 M	+4,5 M	+8,5 M	+10,5 M	+12,3 M
TX	Personnes suppl. assainissement basique (cumulé)	6.2	—	+3,0 M	+7,0 M	+12,6 M	+16,0 M	+19,8 M

